

DECISION DU MAIRE N° 885 **PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22** **DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Objet : Tarifs droits de place 2024
Marché Traditionnel – Marché Gourmand du Ponant

Par délibération n° 2 du 23 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à **Stéphan ROSSIGNOL**, Maire, pour régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment pour fixer les tarifs publics,

- Vu la décision du Maire n°563 du 23 décembre 2022 fixant les tarifs des droits de place du Marché Traditionnel et du Marché Gourmand du Ponant pour l'année 2023,

- Considérant qu'il y a lieu de reconduire les tarifs du Marché Traditionnel et du Marché Gourmand du Ponant pour l'année 2024,

LE MAIRE DECIDE

De fixer les tarifs des droits de place du Marché Traditionnel et du Marché Gourmand du Ponant pour l'année 2024 comme suit :

- **Marché Traditionnel**

Période	Droits de place Par jour et par m²
<u>d'Octobre à Mai</u> pour les abonnés autorisés à occuper un emplacement attitré	0,85 €
<u>de Juin à Septembre</u> pour les abonnés autorisés à occuper un emplacement attitré (jeudi et dimanche)	1,46 €
<u>de Juin à Septembre</u> pour les abonnés autorisés à occuper un emplacement attitré uniquement <u>le jeudi</u>	3,20 €
<u>Toute l'année</u> , pour les détenteurs d'une autorisation journalière dit « passager » d'occuper un emplacement banalisé	4,60 €



Autres	Tarifs
Droit d'entrée pour un successeur en cas de reprise de fonds	1 000,00 €
Frais de gestion liés à chaque lettre de relance pour retard de paiement	15,00 €

Conformément au règlement du marché, les droits de places sont payables par semestre, dans les délais impartis précisés sur les factures. Un abattement de 8 dimanches sera appliqué sur le 4^{ème} trimestre de chaque année.

- **Marché Gourmand du Ponant**

3 € le m² par jour de marché

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions de la Ville, transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault et publiée sur le panneau d'affichage d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Fait à La Grande Motte,
le 27 DEC. 2023

Le Maire,
Président de l'Agglomération du Pays de l'Or


Stéphane ROSSIGNOL.

